

Le rapport de l'étude de faisabilité

Le rapport de l'étude de faisabilité est une synthèse du déroulement de l'étude et de ses résultats. Il est rédigé par le comité de pilotage à partir de l'ensemble des hypothèses et résultats des différentes phases de l'étude.

Remarque: Le rapport de l'étude est rédigé normalement à la fin de l'étude de faisabilité donc après la préparation des documents et outils de référence du système. Pour souligner l'importance de ce rapport il a été cependant choisi de le présenter avant ces documents.

Elaborer ce rapport est important pour plusieurs raisons.

Première raison: il décrit la démarche utilisée au cours de l'étude de faisabilité: démarche de collecte, processus de choix et d'élaboration du système. En particulier il précise pourquoi certaines informations ont été collectées plutôt que d'autres, pourquoi certaines options ont été retenues plutôt que d'autres, etc. Garder une trace de la démarche et des raisons des choix est utile pour ne pas remettre en cause du jour au lendemain la stratégie du système de micro-assurance santé, ou retenir, sans analyse approfondie, des options qui avaient été écartées.

Deuxième raison: ce rapport rassemble également les données collectées. Ces données peuvent être utilisées pour rédiger des études sur la situation sanitaire, économique, sociale, etc., avant la mise en place du système, mais aussi pour réaliser des études d'impact du système en particulier sur la fréquentation des formations sanitaires, les comportements de recours aux soins, les difficultés financières des ménages en cas de maladie ou de maternité, et enfin pour effectuer de nouveaux choix dans le cadre du développement du système sans avoir à organiser de nouveau une collecte de données aussi complète.

Exemple: Si les responsables du système choisissent d'étendre la couverture à de nouveaux services, ils pourront privilégier les services jugés prioritaires par la population cible au cours de l'étude de faisabilité. Toutefois, il est important de réaliser régulièrement de nouveaux sondages ou de nouvelles enquêtes dans la population cible afin de vérifier que le système de micro-assurance santé est toujours en phase avec les besoins et les attentes de celle-ci.

Troisième raison: élaborer un rapport contraint le comité de pilotage à formaliser l'ensemble des éléments de l'étude de faisabilité et de vérifier, avant le démarrage, la cohérence globale du système.

Ce rapport ne doit pas être trop lourd. En revanche certaines informations clés doivent impérativement y figurer: le déroulement de l'étude, ses étapes et ses jalons, les méthodes de collecte et d'animation utilisées, les différents outils de collecte, de calcul et de restitution utilisés (grilles de saisie, formulaires d'entretien, questionnaires d'enquête, grilles de calcul des cotisations, tableaux de rôles, etc.), les valeurs d'un certain nombre d'indicateurs de référence comme le taux de fréquentation, les hypothèses de départ du système telles que le budget prévisionnel et les données statistiques permettant de préparer le calcul des cotisations (probabilités et/ou fréquences, quantités consommées et coûts unitaires).

Pour un exemple de plan chronologique et un exemple de plan thématique du rapport d'étude de faisabilité se reporter à:

► **5.1 – Exemples de plans pour le rapport de l'étude de faisabilité,** tome 2, chapitre 5, page 171.